



## Communiqué de presse

# Esker obtient son immatriculation définitive comme Plateforme Agréée

**Lyon, le 05 janvier 2026 —** Esker, pionnière des solutions d'Agentic AI dédiées à l'Office of the CFO, annonce avec fierté son immatriculation définitive en tant que Plateforme Agréée (PA) par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Cette reconnaissance marque une étape majeure dans la réforme de la facturation électronique obligatoire pour toutes les entreprises françaises dès septembre 2026.

### **La Plateforme Agréée, un pilier de la réforme de la facturation électronique**

Dès le 1er septembre 2026, les grandes entreprises devront émettre des factures électroniques, et toutes les entreprises françaises seront tenues de les recevoir. Les échanges s'effectueront via des Plateformes Agréées immatriculées par l'État, chargées d'assurer la transmission des factures. Ce dispositif vise à simplifier les contraintes techniques et réglementaires pour les entreprises. Fonctionnant en continu au sein d'un environnement sécurisé et interopérable, ces plateformes communiqueront entre elles de manière standardisée. L'État, pour sa part, se concentrera sur la gestion de l'annuaire central et sur la collecte des données de facturation des entreprises.

Esker est une entreprise internationale présente, dans le monde, au travers de 15 filiales majeures. Elle dispose d'une expertise reconnue au service de l'Office of the CFO, en automatisant l'ensemble des processus des cycles Source-to-Pay (gestion des achats et des fournisseurs) et Order-to-Cash (gestion des commandes et des clients) grâce à l'IA agentique. L'entreprise a réalisé des investissements significatifs pour automatiser les cycles S2P et O2C et propose aujourd'hui des solutions de facturation électronique conformes dans plus de 60 pays. Cette couverture internationale et cette profondeur fonctionnelle positionnent Esker comme un leader incontesté du marché.

Esker a obtenu cette immatriculation aux termes d'investissements significatifs en matière de conformité, de sécurité et d'interopérabilité. La plateforme, hébergée en France, est certifiée ISO 27001 et répond strictement aux exigences imposées par la DGFiP en matière de sécurité. Elle est en mesure d'échanger de façon fluide avec d'autres Plateformes Agréés ainsi qu'avec le Portail Public de facturation en prenant en charge les trois formats de factures officiels et obligatoires. Elle supporte également la plupart des cas d'usage définis par l'administration.

### **Une conformité validée par des étapes clés**

Pour obtenir cette immatriculation, Esker a franchi plusieurs jalons techniques et réglementaires :

- Connexion validée à l'annuaire central et au concentrateur de données du Portail Public de Facturation (PPF).
- Interopérabilité validée avec au moins une autre Plateforme Agréée.

Esker a en parallèle de ces étapes réussi ses premiers échanges de factures électroniques en production, démontrant la robustesse et la fiabilité de sa solution. Ces validations assurent aux entreprises utilisant la plateforme Esker une conformité immédiate avec les exigences de la réforme.

### **Une plateforme conforme, évolutive et internationale**

L'immatriculation définitive s'accompagne d'un audit approfondi, actuellement en phase de finalisation, visant à confirmer la conformité totale de la plateforme aux standards techniques et réglementaires définis par la DGFiP.

Au-delà de la conformité, Esker s'engage activement dans l'écosystème de la facturation électronique. L'entreprise est membre actif des commissions AFNOR, DGFiP, AIFE et FNFE, et contribue ainsi à l'évolution des normes ainsi qu'à la simplification des processus pour les entreprises. Cet engagement traduit la volonté d'Esker d'accompagner durablement ses clients dans une transition maîtrisée.

Esker continue d'intégrer les spécificités techniques et de suivre les évolutions réglementaires afin de garantir une solution continuellement à jour. Les équipes restent pleinement mobilisées pour anticiper chaque changement et offrir une expérience fiable et optimale à leurs clients.

Enfin, la facturation électronique est un enjeu mondial. Sous l'impulsion de la directive ViDA (VAT in the Digital Age), son adoption deviendra obligatoire d'ici 2030 au sein de l'Union européenne. D'ores et déjà, la plateforme Esker assure la conformité dans plus de 60 pays, permettant aux entreprises de gérer leurs flux de facturation internationaux au sein d'une plateforme unique.



« Nous sommes fiers d'annoncer l'immatriculation définitive d'Esker en tant que Plateforme Agréée. Elle garantit dès aujourd'hui la conformité des flux de facturation de nos clients, et nos équipes restent pleinement mobilisées pour l'assurer durablement. »  
Jean-Michel Bérard, Président et fondateur d'Esker

### A propos d'Esker

Pionnière de l'Agentic AI au service de l'Office of the CFO\*, Esker combine des agents d'IA et l'orchestration des processus pour l'optimisation de la trésorerie, la maîtrise des flux et le pilotage des risques. Sa suite Agentic AI automatise l'ensemble des processus des cycles Source-to-Pay (achats et fournisseurs) et Order-to-Cash (commandes et clients), au bénéfice du contrôle, de la visibilité et de l'agilité, tout en consolidant les relations avec les clients, les fournisseurs et les collaborateurs.

Esker est présente en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie-Pacifique, et met à profit plus de 40 ans d'expertise. En 2024, l'entreprise a réalisé 205,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont plus des deux tiers à l'international. En savoir plus : [www.esker.fr](http://www.esker.fr).

Suivez-nous sur [LinkedIn](#) et sur [esker.fr/blog](#).

\*Direction Financière étendue

#### Esker SA

Cristal Parc  
103 boulevard de Stalingrad  
69100 Villeurbanne  
Tél. : +33 (0) 4 72 83 46 46  
Fax : +33 (0) 4 72 83 46 40  
[www.esker.fr](http://www.esker.fr) - [info@esker.fr](mailto:info@esker.fr)

#### Contacts Presse

Alizée Hannequart – Tél. : +33 (0) 4 72 83 46 46  
[alizee.hannequart@esker.com](mailto:alizee.hannequart@esker.com)

#### Suivez-nous

